



VOS CONTACTS EAU POTABLE

Coordonnées du SERPN

EAUX USEES

Coordonnées du service gérant l'assainissement si nous le facturons

Message:

Référence à
rappeler

Nom de l'occupant
N° de contrat
clé de sécurité pour créer votre espace abonné

Adresse du
lieu desservi :

adresse du lieu desservi

Centre Direction Générale des Finances Publiques dont
vous dépendez

Votre adresse

Type et date de la facture

Id collectivité : 009641 Réf: 2024-EA-00-12345678911

Référence pour le paiement
en ligne sur
<https://www.payfip.gouv.fr/t/pa/accueilportail.web>

Eau et Assainissement

Consommation du 09/12/2021 au 13/12/2022

Abonnement du 01/01/2022 au 31/12/2022

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation

39 m³

Prix amondi TTC du litre d'eau : 0,00409 €

Abonnement
Consommation

Montants
49,93
159,62

Total de la facture

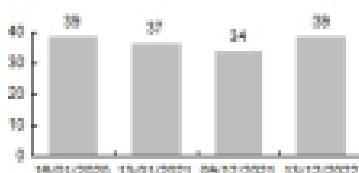
208,66

Prélèvements et avances à déduire

-182,00

MONTANT GLOBAL A PAYER TTC ET DATE LIMITE DE PAIEMENT

Historique de consommation



Talon de paiement à joindre à tout paiement par chèque

Talon indiquant votre échéancier à venir si vous êtes
mensualisés

QR Code pour
paiement chez un
buraliste agréé

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
N° de votre point de consommation	N° de votre compteur	15	13/12/2022	50		89	89	39
Consommation totale relevée								39

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
-------------------------	---------	----------	---------------	------------	-------------	-------------

DISTRIBUTION DE L'EAU : LA SEULE PARTIE DE VOTRE FACTURE QUI REVIENT AU SERPN

COLLECTE DES EAUX USÉES : PART REVENANT AU GESTIONNAIRE D'ASSAINISSEMENT
(Coordonnées indiquées au recto de la facture)

ORGANISMES PUBLICS : PART REVENANT A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
(ORGANISME DE L'ÉTAT)

TVA Taux	HT	TTC
5,50%		
10,00%		

MONTANT GLOBAL A PAYER HT TVA et TTC

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.2342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L. 1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Informations sur les moyens de paiement disponibles